

# Collecte des lampes usagées

*Ma lampe est usagée, que puis-je en faire ?*

**Les lampes peuvent être recyclées...**

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Il s'agit des :

| Lampes à LED  | Lampes fluo-compactes  |
|---|--|
|  |  |
| Tubes fluorescents  | Lampes techniques (lampe sodium haute pression, à iodure métallique...)              |
|  |  |

## ... mais pas toutes !

Certaines ont une composition particulière ce qui ne nécessite pas de traitement particulier. Ainsi, on peut les éliminer avec les ordures ménagères. Il s'agit de toutes les lampes à filament : "ampoules classiques" à incandescence, halogènes.



## Mais où puis-je les recycler ?

Deux solutions s'offrent à vous :

**1. L'ensemble des déchetteries du SMIVOM** sont en mesure d'accueillir les lampes recyclables et de vous conseiller en cas de doute.

- \* *Auterive* : ZI Quilla, tél. 05 61 50 07 13 - du lundi au samedi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45
- \* *Cintegabelle* : Lieu-dit Laurède, tél. 05 61 50 68 17 - du mardi au samedi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45
- \* *Grépiac* : Route d'Auterive, tél. 05 61 50 68 17 - mardi et jeudi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45 et le samedi de 14h à 17h45
- \* *Miremont* : Chemin Lounine, tél. 05 61 50 68 17 - mercredi et vendredi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45 et le samedi de 9h à 11h45

**2. De nombreux magasins** disposent de bacs pouvant accueillir vos lampes. En effet, tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients. Pour les localiser, il vous suffit de suivre le lien ci-dessous mis en place par Récyllum afin de connaître les points de collecte les plus proches.

<http://www.recyllum.com/geolocalisation/>

## Qui s'occupe du recyclage des lampes ?

Il s'agit de Récyllum, un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. Il est important de trier nos ampoules usagées car 90% de leur poids est recyclable.



### La collecte séparée

Le pouvoir est entre vos mains en triant séparément chaque type de déchets dans des contenants adaptés : commerce ou déchetterie.



### L'enlèvement des déchets

C'est à cette étape que commence l'intervention de Récylum qui enlève les déchets. Ces derniers sont soit directement transportés vers le centre de traitement, soit d'abord rassemblés sur une plateforme logistique.



### Le traitement des déchets :

Récylum, va ensuite dépolluer les déchets et séparer les différentes fractions de matières constitutives afin de valoriser ces dernières dans la fabrication de produits neufs par exemple.

## Comment est financé le recyclage des lampes ?

Le financement de ce recyclage est compris dans l'**éco-contribution**. Il s'agit d'un **montant versé par les producteurs de lampes à Récylum pour chacune des lampes qu'ils mettent sur le marché français**. Cela sert exclusivement à financer la filière d'élimination des lampes usagées.

Chaque lampe mise sur le marché français avant le 31 décembre 2010 supporte une **éco-contribution d'environ 0,12 € HT pour les lampes fluo-compactes et tubes fluorescents, et d'environ 0,10 € HT pour les lampes à LED**. Les lampes mises sur le marché français depuis le 1er janvier 2008 supportent chacune une éco-contribution de 0,20 € HT.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.malampe.org/> .

Le petit plus du SMIVOM, transformer sa lampe usagée en un objet de décoration unique.

